

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2022.**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 13 mai 2022 à 20 h 30, sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absentes excusées : Nathalie BERT, Chantal COUILLEROT.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

**DROIT DE PREEMPTION** : Le maire informe le conseil municipal que depuis la création de la carte communale, plusieurs terrains situés dans le bourg et à proximité des bâtiments communaux étaient soumis à un droit de préemption. Les propriétaires ayant l'intention de vendre une partie de ces terrains, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer ce droit. A noter que les terrains jouxtant la cour de l'école sont toujours soumis au droit de préemption.

**MUR DE SOUTÈNEMENT** : le conseil municipal étudie le nouveau devis établi par l'entreprise DESPINARD concernant la construction d'un muret devant la Halle pour la partie située le long de la départementale sur une longueur de 28 m. Ce muret sera confectionné en béton banché sur une hauteur d'environ 60 cm et le talus, en pente douce, sera recouvert d'une bâche afin de permettre la plantation de fleurs ou de vivaces. Le devis est accepté pour un montant de 8.309,40 euros HT.

**RIDEAUX DE LA HALLE** : Le conseil municipal accepte le devis de 14.808,00 euros TTC établi par l'entreprise RCY pour la fourniture et la pose de 8 rideaux motorisés qui protégeront les utilisateurs des intempéries ou du soleil.

**BUREAUX DE VOTE** : Le conseil municipal procède à la constitution des bureaux de vote des 12 et 19 juin prochain à l'occasion des élections législatives.

**MATERIEL RECEPTIONNE** : le maire précise que les 100 chaises commandées pour procéder au renouvellement des chaises de l'église ont été installées.

Ont été réceptionnées également les chaises et tables destinées à équiper la halle lors des manifestations.

**ETUDE DE FAISABILITE**. Le maire informe que le cabinet EEPOS, chargé de réaliser l'étude faisabilité de la chaufferie bois, viendra le 25 mai prochain en mairie nous communiquer le résultat de son étude.

**CONCERT GRATUIT** : le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par le SEQUANIE BRASS BAND de Lons le Saunier qui se propose de venir donner un concert gratuit sur la place de la Maison du Temps Libre le dimanche 12 juin en matinée sous condition de pouvoir disposer gratuitement de la salle le dimanche après-midi pour une répétition. Après s'être assuré que le gérant du Rustique n'y voyait aucun inconvénient, le conseil municipal donne son accord sans réserve.

Le conseil municipal étudie les questions diverses.